

Aliénation à M. et Mme TAUVERON et à M. CARAYON d'emplacements de parkings, 2, avenue Fontaine Argent

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon envisage de vendre deux emplacements de parking situés dans le sous-sol de la copropriété Résidence des Bains, 2, avenue Fontaine Argent, cadastrée section CW n° 138.

Ces emplacements ayant fait l'objet de demandes d'acquisition, la Ville se propose de les aliéner au prix fixé par les Domaines, soit 33 000 F chacun.

M. CARAYON Pierre et M. et Mme TAUVERON Jean se portent acquéreur.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette aliénation,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- ouvrir en recettes au chapitre 937.775.00501.30100 un crédit de 66 000 F pour encaisser la vente susvisée,
- ouvrir en opération d'ordre un crédit de 66 000 F au chapitre 937.675.00501.20200 en dépenses et au chapitre 90.653.2111.00501.30100 en recettes.

Ces ouvertures de crédits seront reprises au budget supplémentaire de l'exercice courant dès la signature de l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 1998.